



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-65277>

Département(s) de publication : **94**

Annonce n° **24-65277**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-27361

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 29/05/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Mairie de L'Hay les Roses

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21940038900017

**Ville :** L'hay les roses

**Code postal :** 94240

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 94

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** TRAVAUX DE TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL NATUREL EN GAZON SYNTHETIQUE A L'HAÏ-LES-ROSES

**Type de marché :** Travaux

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Attributaire du lot n°1 "Terrassements, revêtements, terrain de sport et VRD" : ST GROUPE S.A.S - Z.A. E Pioch Lyon - 34160 BOISSERON. Date de notification : 13/05/2024. Montants retenus : 1 217 586,50 euro(s) HT - 1 461 103,80 euro(s) TTC. Attributaire du lot n°2 "Eclairage" : HELP S.A.S - 1 impasse Arago - 91420 MORANGIS. Date de notification : 13/05/2024. Montants retenus : 112 039,00 euro(s) HT - 134 446,80 euro(s) TTC. La durée des marchés (lots) court à compter de leur date de notification du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement. Délais et voies de recours : - référé précontractuel : le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché, - recours pour excès de pouvoir : le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre la présente décision, devant le tribunal administratif.

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/06/2024